Image not found or type unknown

Caution pour un bail commercial

Par **taykol**, le **30/09/2008** à **16:42**

Bonjour,

Je me suis porté caution solidaire déterminée de 9 ans pour le bail commercial d'un magasin pour mon père en janvier 2005.Deuxième triennale se termine fin décembre 2010.
Actuellement je n'ai pas de bonnes relations avec lui.J'ai appris qu'il va déposer son bilan en vue d'une liquidation judiciaires cette année.Dans ce cas:
Que devient ma caution?
Peut-on me réclamer les loyers jusqu'à la fin 2010 ou les retards de loyers jusqu'à la datte de dépôt de bilan.?
Quand j'ai signé la caution ma femme et moi nous avions un travail,aujourd'hui nous sommes tous les deux sans emploi et fin de droit.Nous possédons une maison avec nos 3 enfants.Ma femme n'a pas donné son consentement à la caution.
Que risquons-nous?
Ai-je un quelconque recours?
Que puis-je faire?
Merci infiniment de m'aider.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés